

Masque de procédure vs couvre-visage en tissu

L'un comme l'autre ne sert pas à vous protéger, mais à protéger les autres.

L'obligation d'utiliser un type de masque ou un autre, au travail, provient de la CNESST. Le syndicat SEUM 1244 n'a rien à voir dans ce choix. Au travail vous devez utiliser un équipement de protection individuel (ÉPI) - et c'est ce que l'employeur vous fournit. Donc, vous devez utiliser un masque de procédure lorsque vous vous retrouvez à travailler à moins de 2 mètres d'une autre personne pour plus de 15 minutes cumulés. Le port du masque de procédure doit être utilisé avec une protection oculaire (lunettes de sécurité ou visière).

Différences entre le masque de procédure et le couvre-visage :

	Masque de procédure	Couvre-visage
Normes de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> Doit répondre à des tests de performance pour être homologué. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'instant, aucune norme de fabrication et aucun critère de qualité reconnu au Canada n'encadrent la production des couvre-visages.
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> Conçu de manière à pouvoir retenir des particules à partir d'un micron de diamètre. Considéré comme un équipement de protection individuel - ÉPI 	<ul style="list-style-type: none"> N'est pas considéré comme un équipement de protection individuel - ÉPI
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> Il doit être changé au moins aux 4 heures, lorsqu'il devient mouillé ou après l'utilisation. Il est généralement constitué de fibres naturelles ou synthétiques. C'est un masque jetable. 	<ul style="list-style-type: none"> Généralement en tissu. Il faut changer le couvre-visage en tissu dès qu'il est humide ou souillé et celui-ci doit être lavé à l'eau chaude quotidiennement.

Références :

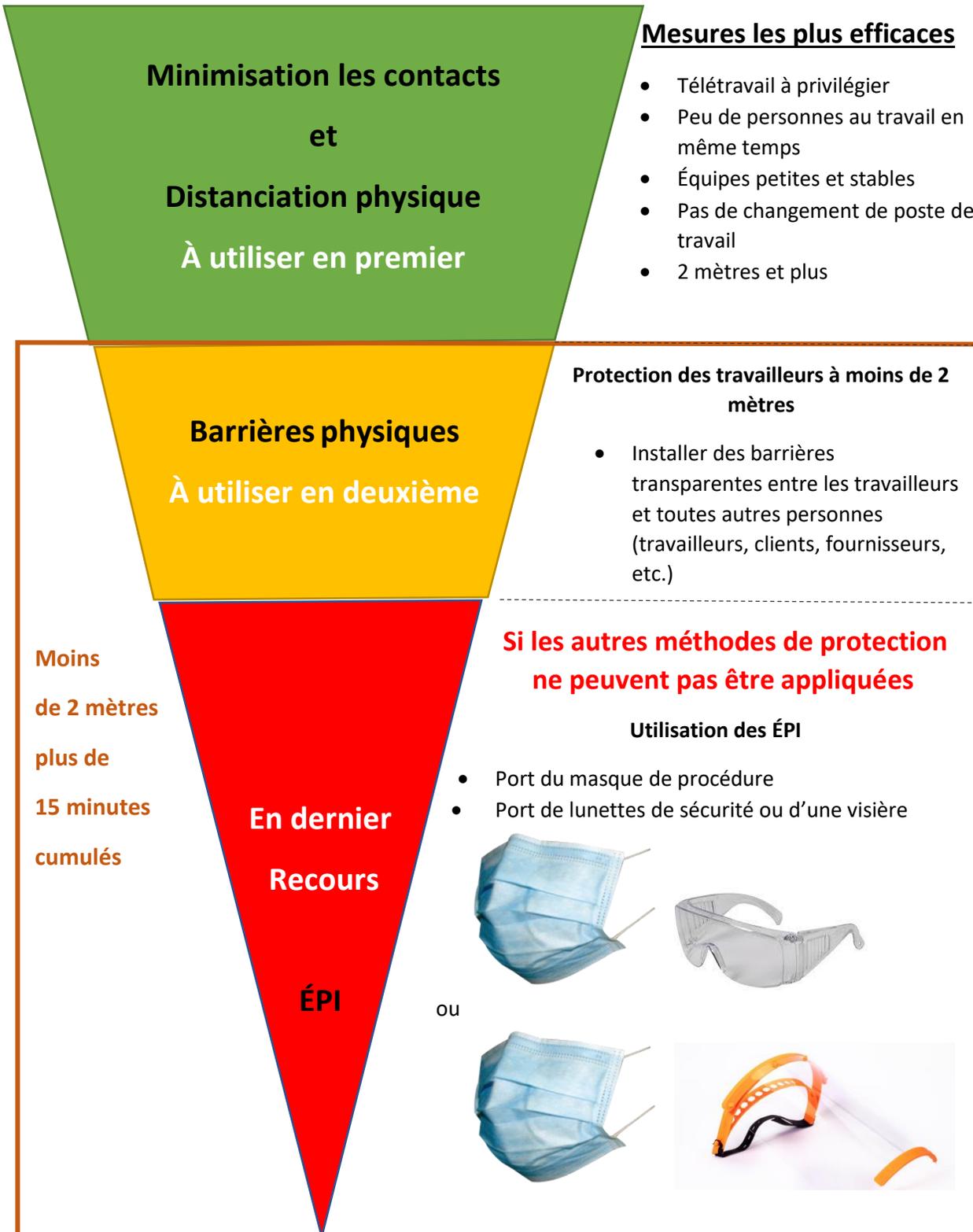
<https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/eqi>

https://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1009_MasquesChoixEquipement.pdf

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>

Comment mettre ou retirer un masque de procédure ou un couvre-visage avec le Dr Alain Vadeboncoeur :

Cliquez sur le lien suivant pour voir le vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c>



Référence :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieux-travail-covid19.pdf>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Documents/DC900-1104web.pdf>